

LETTRE DU MOIS

LE MONDE DE LA FISCALITÉ A CHANGÉ! OU QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA TRANSPARENCE...

Les bouleversements dans le domaine de la fiscalité font, depuis plusieurs mois, les gros titres de l'actualité nationale et internationale. En Suisse, l'abolition des statuts fiscaux, prévue pour fin 2018, a engendré d'importantes modifications législatives, avec notamment l'élaboration de la réforme de l'imposition des entreprises (RIE III).

L'échange automatique de renseignements a également bouleversé le monde financier, en Suisse bien sûr, mais aussi à l'étranger.

Le maître-mot est devenu «**transparence**», toutes les administrations, notamment fiscales, exigeant de tout savoir sur leurs administrés.

Rappelons qu'il y a plus de vingt ans, les cantons suisses ont été autorisés à réduire le bénéfice imposable des sociétés «dépendant économiquement de l'étranger». L'idée était de permettre le développement du pays et la stimulation du marché de l'emploi. L'impôt fédéral direct étant resté inchangé, les entreprises étrangères ont alors examiné dans quelle partie du pays il était le plus intéressant de s'installer. Glaris, par exemple, tout comme Zoug d'ailleurs, devinrent ainsi des cantons où de nombreuses sociétés déplacèrent leur siège, avec cependant peu de création d'emplois à la clé. En ce qui concerne la région lémanique, dans les cantons de Vaud et de Genève, les entreprises étrangères ont trouvé une localisation attractive et elles y ont réellement créé des emplois. Ces emplois vont souvent de pair avec des salaires élevés, avec comme conséquence directe des rentrées fiscales importantes sur l'imposition des personnes physiques.

Il y a quelques années, l'Union Européenne a décidé de ne plus accepter cette forme de concurrence qu'elle estimait déloyale et a obtenu de la Suisse qu'elle renonce à ses statuts particuliers, en principe à fin 2018.

Comme la Suisse tient à ces grandes entreprises, elle a choisi de s'adapter. Le Canton de Vaud, l'un des deux cantons suisses les plus touchés avec Genève, a réagi rapidement et a abaissé (dès le 1^{er} janvier 2019) ses taux d'impôts cantonaux et communaux. Sur Vaud, cette baisse a été confirmée lors d'un référendum populaire. A Genève, une loi est en préparation.

Pour l'impôt fédéral direct, dont le taux restera inchangé, il est apparu nécessaire de permettre des déductions additionnelles, notamment pour certaines sociétés étrangères que la Suisse souhaite conserver. Le peuple suisse devra se prononcer à leur sujet à l'occasion du vote sur le référendum prévu au début 2017.

Pour mémoire, la Confédération a enregistré régulièrement plusieurs milliards de bénéfice au cours des dernières années. Ce que certains qualifient de cadeaux fiscaux inadmissibles semble donc tout à fait supportable, d'autant que ces mesures sont de nature à assurer le maintien des rentrées fiscales sur le long terme.

L'échange automatique de renseignements n'est pas une mesure prise uniquement contre la Suisse. L'OCDE a décidé d'intervenir auprès de tous ses membres afin de lutter contre l'évasion et la soustraction fiscales qui privent les pays de recettes bien utiles en raison de leur équilibre budgétaire souvent précaire.

La surprise provient plutôt de la vitesse avec laquelle toutes les résistances sont tombées et avec quel empressement les banques ont accepté de faire le ménage dans les comptes de leurs clients européens et américains pour s'assurer de la bonne taxation des avoirs sous gestion.

Il est tout aussi impressionnant de constater que tous les pays (ou presque) jouent le jeu et sont prêts à recueillir des renseignements dès le 1^{er} janvier 2017; certains ont même décidé de commencer en 2016 déjà!

Il est certes regrettable que les Etats-Unis ne jouent pas le jeu, puisqu'ils appliquent des règles qui ne concernent que leurs propres contribuables, et que les bénéficiaires effectifs de certaines formes de trusts puissent encore conserver l'anonymat.

Les grandes entreprises (plus de EUR 750 000 000 ou CHF 900 000 000 de chiffre d'affaires), avec des filiales dans plusieurs pays, devront à l'avenir transmettre des informations aux autorités fiscales étrangères sur leur chiffre d'affaires, leur bénéfice et le nombre de leurs collaborateurs, de manière à permettre à ces dernières de vérifier la juste répartition du bénéfice.

Peu de sociétés sont concernées en Suisse (env. 200), mais cette règle démontre bien que tout le monde, du particulier à la multinationale, est visé par la transparence.

Ces quelques réflexions pourraient bien sûr être plus détaillées, mais elles voulaient surtout attirer votre attention sur l'évolution de notre société qui tend à moins de protection de la sphère privée et à beaucoup plus de transparence. Savoir si nous préférons vivre dans cette société nouvelle plutôt que dans l'ancienne est une autre question. Force est de constater que notre pays a fait le choix de s'adapter.

Nous profitons de cet envoi pour vous adresser nos meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année.



Patrick Schneider
Président du Conseil d'administration

Si vous souhaitez obtenir notre traditionnel agenda, vous le recevrez sur simple demande téléphonique.